

Chers parents,

Nous espérons que vos enfants ont repris le chemin de l'école sereinement malgré des circonstances un peu particulières.

Nous souhaitons vous communiquer quelques informations importantes via ce courrier. Toutefois, nous insistons sur le fait que la situation sanitaire actuelle ne doit pas être un frein à la scolarisation des enfants. De nombreuses mesures de prévention sont mises en place dans les écoles et nous serons mobilisés dès que nécessaire si des cas de Covid-19 se présentent. N'hésitez pas à nous contacter !

1. Un enfant malade, ou présentant des symptômes évoquant le COVID-19, ne peut pas venir à l'école.

Si votre enfant est malade ou présente des symptômes, veuillez contacter votre médecin traitant par téléphone le jour-même, qui vous donnera les informations pour la réalisation d'un test si nécessaire. Les causes des symptômes seront évaluées par votre médecin traitant.

Il déterminera aussi quand votre enfant pourra revenir à l'école.

2. Si votre enfant présente une maladie chronique importante, vous êtes invités à consulter son médecin traitant ou spécialiste pour avis.

Il pourra déterminer avec vous, et avec une liste établie par des pédiatres spécialisés belges, s'il fait partie des enfants appartenant à un groupe à risque ou pas. Pour les enfants appartenant à un groupe à risque : des conseils spécifiques seront donnés sur la fréquentation de l'école. Vous pouvez en informer notre service qui pourra suivre avec vous les mesures à prendre pour votre enfant.

3. Mesures d'hygiène individuelles des enfants

Les mesures d'hygiène individuelles sont très importantes.

Apprenez à votre enfant à bien se laver les mains. Il est conseillé de privilégier le lavage à l'eau et au savon chaque fois que c'est possible, et de n'utiliser du gel hydroalcoolique que là où ce n'est pas possible, sous la supervision d'un adulte pour les petits enfants.

4. Consignes spécifiques :

- ✓ ***Si votre enfant se sent malade ou commence à avoir des symptômes pendant qu'il est à l'école, vous devez venir le chercher.*** Il est donc très important **que l'école ait votre numéro de téléphone actuel et que vous restiez joignable** durant les heures d'école. Si vous êtes appelé, il faudra venir chercher votre enfant le plus rapidement possible, et contacter votre médecin traitant. Il évaluera si un test est nécessaire et quand l'enfant pourra retourner à l'école.
- ✓ ***Si votre enfant est testé positif au COVID-19,*** il ne peut pas venir à l'école et vous devez prévenir le chef d'établissement et/ou notre service dans les plus brefs délais.

- ✓ ***Si votre enfant est un contact d'une personne testée positive à la maison*** : il ne peut pas venir à l'école. Votre médecin traitant déterminera si un test est nécessaire et quand votre enfant pourra revenir à l'école.

- ✓ ***Si votre enfant a été en contact à l'école avec une personne qui a un COVID-19***: vous serez contactés par notre service si votre enfant a été en contact étroit ou en contact à faible risque et informés sur les mesures à suivre pour votre enfant¹. Il est important de respecter les mesures transmises par notre service. Par contre il n'y a pas de mesures à prendre pour les contacts des contacts.
 - *Contact « à faible risque »* signifie que votre enfant n'a pas eu de contact rapproché avec la personne infectée et que le risque de contamination est très faible. Dans ce cas, votre enfant peut continuer à fréquenter l'école. Les enfants en maternelle et en primaire sont systématiquement considérés comme contact « à faible risque ».
 - *Contact « étroit »* signifie que votre enfant a été en contact rapproché avec la personne infectée. Cela ne signifie pas nécessairement que votre enfant a été contaminé ou sera malade, mais des mesures de précaution sont nécessaires pour suivre son état de santé et éviter la propagation du virus. En particulier, même si votre enfant n'est pas malade, il vous est demandé de contacter votre médecin le plus rapidement possible afin que celui-ci puisse réaliser ou organiser un test. Votre enfant devra rester à la maison en attendant le résultat du test.
 - Si votre enfant n'est pas identifié en tant que contact de la personne infectée, vous n'êtes pas contacté par le Centre PMS.

- ✓ ***Si votre enfant a voyagé dans une zone rouge ou orange dans les 14 jours précédant un retour à l'école*** : un contact doit être pris avec le médecin traitant pour envisager la nécessité d'un dépistage ou d'une quarantaine.

Notre service soutient l'école de votre enfant dans les différentes mesures et procédures. Nous sommes responsables de la gestion des cas et du suivi des contacts dans le milieu scolaire. En présence de cas groupés, nous travaillerons en collaboration avec les autorités sanitaires compétentes.

Notre équipe se tient à disposition pour répondre à vos questions : au téléphone 083/21.11.89 ou 082/22.29.73 ou secretariat@cpmsdinant.be

Prenez soin de vous et prenez soin des autres,

L'équipe PSE du CPMS

¹ https://covid-19.sciensano.be/sites/default/files/Covid19/COVID-19_procedure_hygi%C3%ABne_lowriskcontact_FR.pdf
https://covid-19.sciensano.be/sites/default/files/Covid19/COVID-19_procedure_hygiene_highriskcontact_FR.pdf